

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et le département du Rhône,
46 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.

Hors du département, 4 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.

LE CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et recueils de signatures connues.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au bureau du journal, rue des Célestins, n° 6,
au 1^{er} étage.
A PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^{tes}, directeurs de
l'Office-Correspondance, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 46,
et chez M. DEGOUGE-DENUNQUES, rue Lepelletier, n° 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être
adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef
du journal.

LE

R paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, le 30 décembre 1847.

Paris, le 28 décembre 1847.

OUVERTURE DE LA SESSION DES CHAMBRES.

Le ciel était gris et terne, l'atmosphère froide et humide. La neige avait commencé à tomber dès huit heures du matin, ce qui ne signifie pas, comme pourraient le dire certains poètes du temps de l'Empire, que la nature eût revêtu son manteau d'hermine; car la neige, à peine tombée, se convertissait en une boue liquide qui rendait le coin du feu beaucoup plus agréable que le pavé des rues. On comprendra donc sans peine que le public ne se soit pas montré fort empressé d'accourir pour voir passer le cortège royal.

L'autorité pourtant avait pris toutes ses précautions, toutes ses mesures, comme si les curieux devaient affluer, comme si elle devait avoir à repousser une foule compacte. Une triple haie de soldats, tous la giberne remplie de cartouches, avait été placée le long du chemin que le roi devait parcourir pour se rendre des Tuileries au Palais-Bourbon. En face de la troupe de ligne, sur l'autre côté de ce chemin, se trouvait la garde nationale, également échelonnée sur un triple rang, mais sans cartouches, comme on doit bien le penser. Tout était donc disposé pour tenir le public à distance s'il s'était présenté; sergents de ville, gardes municipaux, tout ce qui constitue enfin la force armée et la police, étaient également à leur poste.

L'aspect du ciel, l'humidité du temps n'avaient pas du reste empêché les personnes munies de billets de se présenter de très bonne heure au Palais-Bourbon pour y occuper les tribunes qui leur étaient réservées. De dix heures à midi, ces tribunes se sont remplies, et à midi on aurait difficilement trouvé une place laissée vacante.

L'intérieur de la salle est toujours disposé de la même façon; toujours la même estrade, toujours le même dais doré, toujours les mêmes drapeaux tricolores, un peu plus fanés, un peu plus flétris, car ils comptent une année de plus passée dans la poussière inglorieuse d'un garde-meuble.

Les députés arrivent lentement. En attendant qu'ils se présentent en foule, l'attention se fixe sur la tête de neige de M. Plichon, qui vient saluer des dames assises dans le pourtour circulaire qui leur est chaque année réservé dans la salle même où siège MM. les députés. On remarque aussi la chevelure blanche et en échafaudage de M. Monnier de la Sizeranne; la face toute mystique de M. Moulin, le nouveau directeur des cultes; la figure rebondie, quoique amaigrie, de M. Goury, l'un des hommes les plus puissants de la chambre; la face plus colorée que de coutume de M. Dugabé, l'honnête déserteur du parti légitimiste; l'air mélancolique d'un député d'Abbeville, M. Dutens; le cordon de commandeur de la Légion d'Honneur qui relève un peu la physionomie insignifiante de M. Siméon.

Une heure se passe à faire ces différentes remarques. Pendant ce temps les députés, les pairs de France, ceux-ci relativement plus nombreux que les membres de la chambre élective, viennent prendre place aux bancs qui leur sont destinés. Quelques conseillers d'état, quelques généraux se groupent aussi au bas de l'estrade sur laquelle on a disposé le fauteuil royal et quatre pliants réservés aux princes de la famille royale.

A une heure, le canon des Invalides se fait entendre et annonce que le roi vient de quitter les Tuileries. A ce moment, les ministres entrent dans la salle, M. Guizot à leur tête, et se dirigent vers les banquettes qu'ils doivent occuper. M. Guizot se place à droite du fauteuil royal, ayant à ses côtés MM. Trézel, Dumoy, de Montebello et Jayr. MM. Hébert, Duchâtel, Cunin-Gridaine et Salvandy se rangent sur la banquette de gauche. Au même instant, M. le maréchal Bugeaud vient s'asseoir au banc des maréchaux. On remarque qu'il a devancé tous ses collègues, comme s'il n'avait pas voulu marcher à la suite de M. le maréchal-général, et qu'il porte plutôt le costume de lieutenant-général en petite tenue que celui de maréchal de France en grand uniforme. M. Bugeaud, bien que placé près des ministres, n'adresse la parole à aucun d'entre eux.

L'arrivée de la reine et des princesses est saluée par des cris de *Vive la reine!* et de *Vive la duchesse d'Orléans!* ces derniers assez peu nombreux.

A une heure et demie, un huissier annonce : *Le roi!* qui est précédé des grandes députations des deux chambres, des maréchaux Gérard, Reille et Dode de la Brunerie, ayant à leur tête M. le maréchal-général Soult, et des ducs de Nemours, de Joinville et de Montpensier. Quand S. M. a franchi les premiers degrés de l'escalier qui doit la conduire au haut de l'estrade, des cris de *Vive le roi!* très nombreux et répétés à diverses reprises partent des bancs occupés par les députés de la majorité et les membres de la pairie. L'opposition tout entière s'abstient de prendre part à cette manifestation. Le roi, arrivé au fauteuil, ayant à sa droite le duc de Nemours, à sa gauche les ducs de Joinville et de Montpensier, salue les députés et les pairs de France qui l'ont accueilli par leurs vivats et qui les renouvellent. S. M. s'assied ensuite, se couvre, et lit d'une voix assez faible le discours suivant :

Messieurs les pairs (S. M. tousse et s'arrête quelques secondes), Messieurs les députés,

Je suis heureux, en me retrouvant au milieu de vous, de n'avoir plus à déplorer les maux que la cherté des subsistances a fait peser sur notre patrie. La France les a supportés avec un courage que je n'ai pu contempler sans une profonde émotion. Jamais, dans de telles circonstances, l'ordre public et la liberté des transactions n'ont été si généralement maintenus. Le zèle inépuisable de la charité privée a secondé nos communs efforts. Notre commerce, grâce à sa prudente activité, n'a été que faiblement atteint par la crise qui s'est fait sentir dans d'autres états. (Léger mouvement.) Nous touchons au terme de ces épreuves. Le ciel a béni les travaux des populations, et d'abondantes récoltes ramènent partout le bien-être et la sécurité. Je m'en félicite avec vous.

Je compte sur votre concours pour mener à fin les grands travaux publics qui, en étendant à tout le royaume la rapidité et la facilité des communications, doivent ouvrir de nouvelles sources de prospérité. En même temps que ces ressources suffisantes continueront d'être affectées à cette œuvre féconde, nous veillerons tous, avec une scrupuleuse économie, sur le bon emploi du revenu public, et j'ai la confiance que les recettes couvriront les dépenses dans le budget ordinaire de l'Etat qui vous sera incessamment présenté. (Marques de satisfaction.)

Un projet de loi spécial vous sera proposé pour réduire le prix du sel et alléger la taxe des lettres dans la mesure compatible avec l'état de nos finances.

Des projets de loi sur l'instruction publique, sur le régime des prisons, sur nos tarifs de douanes, sont déjà soumis à vos délibérations. D'autres projets vous seront présentés sur divers sujets importants, notamment sur les biens communaux, sur le

régime des hypothèques, sur les monts-de-piété, sur l'application des caisses d'épargne à de nouvelles améliorations dans la condition des classes ouvrières. C'est mon vœu constant que mon gouvernement travaille, avec votre concours, à développer en même temps la moralité et le bien-être des populations.

Mes rapports avec les puissances étrangères... (le roi tousse de nouveau, et l'attention redouble) me donnent la confiance que la paix du monde est assurée. J'espère que les progrès de la civilisation générale s'accompliront partout, de concert entre les gouvernements et les peuples, sans altérer l'ordre intérieur et les bonnes relations des états.

La guerre civile a troublé le bonheur de la Suisse. Mon gouvernement s'était entendu avec les gouvernements d'Angleterre, d'Autriche, de Prusse et de Russie pour offrir à un peuple voisin et ami une médiation bienveillante. (Mouvement.) La Suisse reconnaitra, j'espère, que le respect des droits de tous et le maintien des bases de la confédération helvétique peuvent seuls lui assurer les conditions durables de bonheur et de sécurité que l'Europe a voulu lui garantir par les traités. (Nouveau mouvement.)

Mon gouvernement, d'accord avec celui de la Grande-Bretagne, vient d'adopter des mesures qui doivent parvenir enfin à rétablir nos relations commerciales sur les rives de la Plata.

Le chef illustre qui a long-temps et glorieusement commandé en Algérie a désiré se reposer de ses travaux. J'ai confié à mon bien-aimé fils le duc d'Aumale la grande et difficile tâche de gouverner cette terre française. Je me plais à penser que, sous la direction de mon gouvernement, et grâce au courage laborieux de la généreuse armée qui l'entoure, sa vigilance et son dévouement assureront la tranquillité, la bonne administration et la prospérité de notre établissement. (La voix du roi devient de plus en plus faible.)

Messieurs, plus j'avance dans la vie, plus je consacre avec dévouement au service de la France, au soin de ses intérêts, de sa dignité, de son bonheur, tout ce que Dieu m'a donné et me conserve d'activité et de force. Au milieu de l'agitation que fomentent des passions ennemies ou aveugles (mouvement), une conviction m'anime et me soutient : c'est que nous possédons dans la monarchie constitutionnelle, dans l'union des grands pouvoirs de l'Etat, les moyens assurés de surmonter tous ces obstacles et de satisfaire à tous les intérêts, moraux et matériels, de notre chère patrie. Maintenons fermement, selon la charte, l'ordre social et toutes ses conditions. Garantissons fidèlement, selon la charte, les libertés publiques et tous leurs développements. Nous transmettrons intact aux générations qui viendront après nous le dépôt qui nous est confié, et elles nous béniront d'avoir fondé et défendu l'édifice à l'abri duquel elles vivront heureuses et libres.

S. M. a à peine terminé que les mêmes voix qui l'ont saluée à son entrée dans la salle font entendre les cris de *Vive le roi!* La figure de plusieurs des députés qui poussaient ce cri en se tournant vers les membres de la gauche témoigne plus de rage contre l'opposition que d'amour pour la personne royale. L'opposition persiste dans son silence.

M. le ministre de l'intérieur, après avoir pris les ordres du roi, invite MM. les députés élus ou réélus dans l'intervalle des deux sessions à prêter serment. Il lit la formule du serment, qui est ainsi conçue : « Je jure fidélité au roi des Français, obéissance à la charte constitutionnelle et aux lois du royaume, et de me conduire en tout comme il appartient à un bon et loyal député. »

Chacun de MM. les députés élus ou réélus répond : *Je le jure.*
M. le ministre de la justice : Au nom du roi des Français, nous déclarons ouverte la session des chambres pour 1848, et nous invitons MM. les pairs et MM. les députés à se réunir demain mercredi dans le lieu respectif de leurs séances pour y commencer le cours de leurs travaux.

Le roi se lève, remercie du geste et du regard les députés et les pairs de France qui le saluent de nouvelles acclamations, et descend ensuite lentement les degrés de l'estrade, suivi du nombreux état-major qui s'était placé derrière lui, et dans lequel nous apercevons plusieurs membres de la chambre, plus jaloux sans doute de figurer à la suite du roi que sur leur banc de député.

Les aveugles de la gauche conservent, au départ du roi, la même impassibilité, le même silence qu'à son entrée.

Quelques cris de *Vive la reine!* se font encore entendre.
Le canon des Invalides signale le retour du roi vers les Tuileries.
On nous assure qu'à l'aller comme au retour S. M. a été saluée par des cris de *Vive la réforme!* qui partaient des rangs de la garde nationale.

Le discours de la couronne, ainsi que nous l'avons suffisamment constaté dans ces derniers temps, n'est guère qu'une vaine formalité, qu'un texte banal dans lequel le gouvernement encadre chaque année les mêmes pensées et indique les mêmes tendances, dans lequel aussi se retrouvent constamment les mêmes assertions mensongères. On ne manque jamais de nous répéter dans le discours de la couronne que l'équilibre entre les dépenses et les recettes va enfin s'établir, et toujours les faits viennent démentir formellement cette assertion. Il est donc inutile aujourd'hui d'en signaler l'hypocrisie; on sait à l'avance que le budget des recettes ne suffira pas à couvrir nos dépenses, et qu'on continuera le même système financier et administratif que par le passé.

Nos ministres se félicitent, dans le discours de la couronne, d'avoir pu maintenir la liberté des transactions commerciales pendant le cours de cette année, et d'avoir préservé l'ordre public de graves atteintes. Ils oublient sans doute les trois têtes qui sont tombées sur la place de Buzançais. Mais laissons là ce douloureux souvenir. Si nous le rappelons, c'est qu'il démontre mieux que toute argumentation les fautes qu'on a

commises alors en ce qui concerne notre approvisionnement en céréales.

Aurons-nous la réforme postale et celle des tarifs des fers? Abolira-t-on l'impôt du sel? Le discours de la couronne semble le promettre. Nous verrons, quand les projets de loi sur ces matières seront présentés, ce que nous devons en penser.

On nous assure que la paix du monde ne sera pas troublée; cela se conçoit, puisque nous nous mettons constamment du côté des forts pour opprimer les faibles, puisque nous soutenons les faits existants contre les idées libérales qui tendent à se produire de tant de côtés. Mais patience, ces idées finiront bien par prévaloir contre le *statu quo*, et, d'ici à quelque temps, nous les verrons enfin se traduire en faits et devenir des réalités légales.

Les manifestations politiques qui viennent d'avoir lieu dans plus de soixante villes de France ont paru au ministère une atteinte à la charte, une violation du droit constitutionnel; c'est tout naturel : ces banquets ont eu principalement pour objet de le flétrir et de hâter sa chute. Aussi le discours de la couronne convie-t-il le parlement à s'occuper du maintien de nos institutions, ce qui veut dire : donnez au ministère plein pouvoir pour empêcher à l'avenir ces réunions. Ce sera une violation de plus à ajouter à notre droit public, mais qu'y faire? Nous en verrons bien d'autres; ou le système sera entamé sérieusement, ou nous irons jusqu'à la suppression de la liberté de la presse. Que les événements suivent donc leur cours. S'en étonner, ou s'en alarmer outre mesure, serait par trop puéril. Le pays saura bien, quand les choses seront arrivées à certaines extrémités, se sauver des griffes des conservateurs.

Nous pensions bien que la lettre de lord Ellesmere au *Times*, sur la nécessité d'organiser sur d'autres bases les forces intérieures de la Grande-Bretagne pour sa défense contre une invasion, soulèverait les objections du *chauvinisme* britannique. Aussi le *Times* lui-même s'en fait-il l'écho. Ces objections ont d'ailleurs quelque apparence de fondement. Le *Times* pense qu'il y a bien à la rigueur quelque attention à accorder aux recommandations du noble lord. « Mais, dit-il, toutes les suppositions de la lettre que nous avons publiée s'appliquent à l'hypothèse où une armée étrangère aurait débarqué sur nos côtes; mais il faut arriver jusque là. Or, l'armée destinée à envahir l'Angleterre devrait être au moins, nous le supposons, de 50,000 hommes, avec un matériel proportionné. Pour transporter ces forces, il faudrait, d'après les calculs les plus modérés, 50 steamers de la plus grande dimension et de la plus grande force de vapeur, ou la moitié de ce chiffre, mais avec un pareil nombre de vaisseaux de haut bord à remorquer. Or, où prendre ces bâtiments? Le dernier relevé de la marine à vapeur de France donne 3 steamers de 1^{re} et 40 de 2^e classe; et nous avons traduit, il y a une quinzaine de jours, un article très travaillé d'un journal français, tendant à prouver que la marine de cette nation ne pourrait réunir, même avec les efforts les plus énergiques, 15 vaisseaux de ligne pour un but quelconque. »

L'amirauté anglaise n'a pas besoin, d'ailleurs, des articles de nos journaux; elle sait bien mieux qu'eux le côté faible de notre marine. Mais la conclusion du *Times* n'en est pas moins curieuse. Nous ne pouvons aborder en Angleterre, parce que nous manquerions de vapeurs. Pourquoi en manquons-nous, malgré les énormes sacrifices de la France, auprès desquels, sous l'Empire, sous la République, et sous la monarchie absolue, on aurait organisé une flotte formidable?

Affaires de Suisse.

BERNE, 26 décembre. — Deux organes de la presse suisse, la *Nouvelle Gazette de Zurich* et le *Nouveliste Vaudois*, viennent de manifester leurs vues au sujet de la révision du pacte. Le premier voudrait maintenir les bases du pacte actuel et se borner à en modifier quelques dispositions; le second, sans se prononcer sur le mode de révision, pense que la mission de reviser le pacte doit être confiée à la diète actuelle. Quant à la nécessité et à l'opportunité de la réforme, la presse libérale est unanime jusqu'ici. La presse conservatrice se trouvera assez dans l'embarras quand elle aura à prendre son parti.

La question de la réforme du pacte sera incessamment à l'ordre du jour. La diète ne l'abordera sans doute qu'après avoir terminé toutes les questions d'intérêt actuellement pendantes. Quand tous les gouvernements cantonaux seront définitivement constitués, quand toutes les députations cantonales seront en mesure d'apporter à la diète l'expression de la libre volonté de leurs états, alors le moment de la discussion sera arrivé. Mais rien n'empêche la presse de traiter la question dès à présent.

Afin d'éclairer le public sur une question si importante, nous ferons connaître au fur et à mesure qu'elles se produiront les opinions des journaux suisses. Commençons par la *Nouvelle Gazette de Zurich*.

Ce journal ne pense pas que la diète puisse se séparer sans s'occuper de la révision du pacte. La nécessité de cette révision a été proclamée par l'assemblée fédérale même avant les événements qui viennent d'avoir lieu. Le principe a été voté par une majorité de 15 1/2 états. Rappelons aussi qu'une commission chargée d'élaborer un projet a été nommée. Quant au mode de révision, la feuille que nous citons pense qu'il ne peut être question de changer les bases du pacte actuel; il ne peut être question non plus d'admettre la souveraineté illimitée des cantons, le pacte de 1815 ayant lui-même posé des limites à cette souveraineté. Pour éviter de nouveaux conflits entre les cantons de la confédération et amener une pacification durable, la *Nouvelle Gazette de Zurich* dit qu'il importe surtout de déterminer les rapports qui doivent exister entre les deux parties et de donner un sens à la garantie jusqu'ici illusoire que la diète accorde aux constitutions cantonales. L'article 12 du pacte doit être rayé. En garantissant l'existence des monastères, la confédération a restreint la souveraineté cantonale sur un point très important; elle l'a entravée dans ce qu'elle pourrait faire dans l'intérêt public ou pour le maintien de l'ordre. Un état qui peut se trouver sans défense devant des communautés qui l'attaquent n'est pas un état souverain.

L'organe du radicalisme zuricois voudrait aussi que le pacte futur assurât

aux Suisses la liberté du domicile dans toute la confédération. Ce qu'il y aurait de plus difficile à régler, ce serait le droit de représentation des cantons. La feuille de Zurich admettrait une légère modification dans la représentation actuelle, si cette opinion était adoptée par une forte majorité.

Comme l'on voit, la *Nouvelle Gazette de Zurich* ne demande qu'un replâtrage. Nous espérons qu'elle étudiera mieux la question.

Le *Novelliste* nous donne l'assurance que la diète actuelle, qui a déjà fait ses preuves, saura aussi remplir la nouvelle mission qui lui serait confiée. Nous citons ce journal :

« Le but de la révision du pacte est de donner à la Suisse une constitution en rapport avec ses besoins.

« Il s'agit de faire régner l'harmonie entre les constitutions cantonales et la constitution fédérale, et de faire entrer dans celle-ci les principes consacrés déjà. Maintenant que l'harmonie existe entre les parties, il semble que l'œuvre est facilitée. C'est ce que nous croyons, et comme il est indubitable que le moment actuel est des plus propres, nous désirons que la question de la révision du pacte soit abordée sans retard par la haute diète. Il y a déjà une commission nommée, dans laquelle sont représentés les cantons qui adhèrent à la révision; qu'elle soit complétée à mesure que les nouvelles députations arriveront et qu'elle entreprenne sa tâche. C'est quelque chose d'épineux, nous le savons; mais c'est quelque chose qu'il faut faire tôt ou tard, et nous n'aurons jamais de repos solide, jamais de tranquillité bien assise, jamais d'autorités fédérales fortes et respectées, que si nous nous donnons une constitution nationale. C'est par là qu'il faut finir, et c'est, nous le croyons, le désir ardent de notre peuple.

« Dirait-on que la diète actuelle a assez fait, que son rôle était l'action, et qu'à d'autres appartient le conseil? Cela nous paraît peu juste, car l'un ne se sépare pas de l'autre; mais la séparation fut-elle possible, nous ne voudrions pas pour tout au monde que l'on remit la délibération de la constitution fédérale à des hommes qui seraient surtout des hommes de conseil et peu ou point des hommes d'action. Pour que les choses aillent bien, il faut être homme de conseil dans l'action et homme d'action dans le conseil. D'ailleurs, une nouvelle diète ne serait que peu différente dans sa composition, attendu que certains députés sont toujours réélus et que d'autres ont certainement mérité de l'être encore.

« L'étranger veut la Suisse divisée, parce qu'étant divisée, elle est faible au dedans et impuissante au dehors; c'est là la neutralité qu'il veut et c'est celle que nous donne le pacte de 1815. La Suisse n'a cessé dès lors de lutter contre cette débilité imposée, contre la caducité à laquelle on l'a condamnée. Elle vient dernièrement de protester hautement par la répression d'une anarchie qui aboutissait à l'étranger. Que l'on ne dorme pas sur les lauriers acquis, que l'on ne croie pas d'avoir déjà assez fait; car l'on n'a pas beaucoup avancé, tant que l'avenir n'est pas assuré, tant que le retour de semblables désordres n'est pas prévenu. »

(La Suisse.)

VALAIS. — Le gouvernement s'est vu obligé d'envoyer au Saint-Bernard un poste de trente hommes du contingent pour surveiller l'établissement et empêcher que de nouveaux enlèvements ne soient commis dans l'hospice. La lettre suivante que publie le *Novelliste Vaudois* donne d'intéressants détails :

« Nous sommes arrivés dans la nuit du samedi au dimanche, à minuit et quelques minutes, à l'hospice, par un froid très grand, augmenté d'un vent très violent. Avant d'arriver, à un quart d'heure du sommet de la gorge, nous avons voulu aller un moment à pied pour surmonter le froid, mais nous avons dû nous arrêter; la respiration nous manquait, et nous ne pouvions plus marcher. Enfin, après des efforts qui ne laissaient pas d'être très pénibles, nous sommes heureusement arrivés à notre destination.

« Les chanoines, aidés de leurs domestiques et d'un très grand nombre d'habitants de la vallée d'Aoste, ont dévalisé et pillé l'établissement. Tout ce qui était de quelque prix a été transporté sur le territoire sarde; on a enlevé jusqu'aux fenêtres.

« C'est du vandalisme. Les moines ont l'idée d'abandonner l'hospice pour aller s'établir ailleurs; ils ont perdu la tête; ils comptent sur l'appui efficace du cabinet sarde et sur les sympathies de toute l'Europe.

« Ils nous ont déclaré qu'ils savaient à quoi s'en tenir, quant à une intervention de la part du roi Charles-Albert.

« Ils ne connaissent ni l'autorité du gouvernement du Valais, ni l'autorité fédérale, et ils protestent contre toute tentative de soumettre leur gestion à un contrôle de l'autorité civile. Ils ne veulent relever que du pape, et ils préfèrent se livrer au pillage, dénaturer l'institution à laquelle ils sont attachés, ruiner l'établissement, l'empêcher de pouvoir servir à sa destination et remplir le but des donateurs, construire un hospice ailleurs, plutôt que de subir le contrôle du gouvernement du Valais. Ce sont, en un mot, des prêtres, et des plus fanatiques.

« Les habitants de la vallée d'Aoste ont cru faire un acte méritoire en s'aidant à détruire un établissement qui leur est de la plus grande utilité; ils menacent même de venir inquiéter les troupes valaisiennes et les troupes du gouvernement jusque dans la maison de l'hospice.

« Au reste, ces populations ont été fanatisées; elles croient que les troupes fédérales se sont livrées aux actes les plus barbares contre les prêtres et le clergé du canton de Fribourg, que les églises sont détruites, et autres belles choses de ce genre. Cette croyance a été répandue par les soins des moines très chrétiens de l'ordre qui est chargé du service de l'hospice du Grand-Saint-Bernard, et qu'on dit être la perle de l'espèce.

« J'oubliais de vous dire, et cela se présume de reste, que le Grand-Saint-Bernard ne voulait pas payer les 80,000 f. qui lui sont demandés pour pour sa part des frais de guerre. L'abbaye de Saint-Maurice refuse aussi de payer, mais en alléguant l'impossibilité de trouver de l'argent; elle offre pourtant des créances. »

NEUCHÂTEL. — Le comité libéral de Locle a adressé, le 12 décembre, au directeur fédéral, une lettre par laquelle il donne avis à cette autorité d'un envoi à Berne de 6,228 fr. de France, montant de la souscription ouverte au Locle en faveur des victimes de tous les cantons, indistinctement, ayant pris part à la lutte qui vient si heureusement de se terminer. Le directeur a dignement répondu à cet acte de confraternité des habitants des montagnes de Neuchâtel.

— Les patriotes de Couvet ont aussi envoyé à la haute diète, par l'intermédiaire de M. le président Oehsenbein, le produit de leur souscription en faveur des veuves, des orphelins et des militaires blessés. Ils ont accompagné cet envoi d'une adresse où ils expriment leurs sentiments inaltérables de bons confédérés.

— Les troupes d'occupation viennent d'être réduites par le général en chef à 50,000 hommes.

— On lit dans la *Gazette de Lausanne* : « Le gouvernement de Neuchâtel a envoyé à Berne deux délégués spéciaux, entre autres M. Coulon, pour remettre au vorort les 500,000 fr. imposés à cet état par l'arrêté de la diète du 11 décembre, la presque totalité en nombreux titres de créance tels que l'autorité directoriale n'a pas jugé à propos de les accepter. Il y avait en argent comptant, comme appoint, la somme de 421,000 fr. de Suisse. »

— M. Stratford Canning a donné, à l'hôtel du Faucon, un brillant dîner auquel assistaient MM. Oehsenbein, Dufour, et d'autres personnages appartenant aux diverses nuances politiques.

— Un arrêté du conseil exécutif abroge, à dater du 10 janvier prochain, celui qui avait suspendu le cours de la justice civile et la poursuite pour dettes.

Paris, le 28 décembre 1847.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSUREUR.)

L'opposition de gauche s'est réunie aujourd'hui chez M. Odilon Barrot à l'issue de la séance royale. Elle a décidé à l'unanimité qu'elle porterait ses votes sur M. Odilon Barrot pour la candidature de la présidence. Comme elle ne se flatte pas de le faire nommer, elle a dû régler sa conduite pour le second tour de scrutin, et elle a résolu d'accorder alors ses suffrages à tout candidat, quel qu'il fût, qui paraîtrait avoir des chances pour l'emporter sur M. Sauzet.

— Les candidats de l'opposition de gauche à la vice-présidence sont MM. Léon de Maleville, Abbattucci, Billault et Georges Lafayette; aux fonctions de secrétaire, MM. Lacrosse et Havin. L'opposition ne porte que ces deux noms, et elle est fidèle en cela à son principe, savoir, que le bureau doit être pris également dans le parti ministériel et dans le parti opposant.

— On a annoncé la mort de M. Girod (de l'Ain), vice-président

du conseil d'état, ex-ministre et pair de France. M. Dumon, ministre des finances, aurait désiré pour lui-même cette vice-présidence, qui vaut 25,000 f., et qui est une paisible retraite. Il s'en est ouvert à plusieurs amis, mais on lui a objecté que cela paraîtrait une désertion, que le cabinet n'avait pas trop d'hommes habiles, qu'il ne fallait pas avoir l'air de erier : *Sauve qui peut!* M. Sauzet avait exprimé aussi le vœu de se retirer dans la douceur de cette position. M. Sauzet parlait sur le ton de l'épélégie des ennuis de la présidence, et disait qu'il avait toujours considéré comme le terme de son ambition la vice-présidence du conseil d'état. Au fond, M. Sauzet pressent bien que la session actuelle est apparemment la dernière qu'il présidera, et il serait bien aise, s'il doit abandonner les 100,000 fr. de traitement et l'hôtel de la présidence de la chambre des députés, de trouver à l'avance une position à l'abri des tourmentes parlementaires.

Ce n'est ni M. Dumon, ni M. Sauzet qui succédera à M. Girod (de l'Ain); on assure que cette place est promise à M. Maillard, président d'un des comités du conseil d'état, et pair de France.

— A l'occasion du 1^{er} janvier, M. Hébert doit porter, dit-on, à la signature de Louis-Philippe un certain nombre de grâces ou de commutations de peines. Parmi les condamnés qui seraient l'objet de cette faveur, on cite déjà le beau-frère de M. Granier de Cassagnac, M. de Beauvallon. Il n'est nullement question jusqu'ici de rendre à la liberté et à la santé les détenus politiques.

La Presse n'épargne aucun sarcasme au ministère de la grande politique.

On voit bien, dit-elle, que nous touchons à une époque grave pour les gouvernements représentatifs. Le cabinet tout entier redouble de sollicitude à l'égard des grands intérêts publics, et le département du commerce ne veut rester en arrière d'aucun autre sous ce rapport.

Dernièrement, cette recrudescence de zèle éclatante dans une ordonnance qui affranchissait les huiles de coco, de toucoucouna et d'illipé, récoltées dans quelques îlots perdus du canal de Mozambique ou de l'Océanie.

Aujourd'hui, nouvel effort, nouveau prodige!

Le *Moniteur* contient ce matin, dans sa partie officielle, une ordonnance royale qui réduit à 1 centime par mille le droit d'exportation sur les ardoises, et à 25 centimes par 100 kilogrammes le droit à l'exportation des.....

POIS DE LIÈVRE ET DE LAPIN!

Que le commerce, que l'industrie viennent encore, après cela, se plaindre de l'indifférence du ministère! Ingrats! on a même devancé de vingt-quatre heures, pour vous faire jouir plus tôt de cette nouvelle, la publicité du discours d'ouverture, dans lequel cependant cette annonce solennelle d'une réduction sur le tarif de sortie des pois de lièvre et de lapin eût été d'un si heureux effet pour la grande politique!

Chronique.

Nous avons eu hier une représentation de *Robert le Diable*, mais quelle représentation! Il n'est pas de ville de troisième et de quatrième ordre qui n'ait à se glorifier en comparant son *Robert-le-Diable* avec celui que nous a fait la pétaudière qui porte le nom de direction. Pauvre Meyerbeer! s'il entendait son œuvre ainsi défigurée! Que les grands hommes sont malheureux! Ils donnent le jour à des enfants beaux comme Apollon, et l'on en fait des monstres crétins.

Disons que M. Bordas, tout en restant souvent au-dessous du rôle, si lourd à porter, de Robert, et, qui pis est, parfois à côté du ton, a eu quelques bons moments. On ne peut que savoir gré à M. Barielle de s'être chargé du rôle de Bertram en l'absence de M. Poitevin. Cette partie n'étant pas dans ses moyens, il ne faut apprécier que sa complaisance. Mais à quel titre M. Poitevin, qui n'était pas malade, s'est-il dispensé de paraître hier? Ensuite, quelle voix que celle de M^{lle} Walton! Nous l'avions dit, il n'y avait rien à espérer dès ses débuts. Faut-il donc apprendre à ceux qui régissent ou font semblant de régir notre scène qu'on n'a pas encore trouvé le secret de chanter sans voix?

Mais ce qui est surtout intolérable, nous le répétons, ce sont les chœurs, cette base fondamentale sur laquelle repose l'édifice de la plupart des opéras modernes, principalement ceux de Meyerbeer. Supprimer des parties, c'est-à-dire ruiner la pensée du compositeur, chanter faux, avoir des voix aigres, affreuses, cela est admis par la direction; mais nous, jamais nous ne l'admettrons. Une municipalité qui prendrait au sérieux les intérêts de l'art et l'art lui-même en aurait honte. Voilà ce que la ville de Lyon, la seconde ville du royaume, offre aux étrangers.

Au reste, il y a eu interruption au 4^e acte. Les sifflets ont protesté contre les ruses ou les inepties de l'administration; ils ont éclaté à propos de la danse comme ils auraient pu éclater à propos de la musique. Pourquoi, lorsque le mois de janvier approche, n'y a-t-il pas de première danseuse engagée? Voilà ce que voulaient dire ces sifflets. Nous avons cru comprendre que quelques-uns ajoutaient, dans leur langage perçant : « Par la même raison qu'il n'y a pas de premier ténor engagé, ni de véritable seconde chanteuse, ni de maître de ballet, etc. »

Sifflets, sifflets, nous vous avons quelquefois calomniés: vous avez vraiment plus de bon sens que vous n'êtes gros!

On parle de continuer le privilège aux triumvirs, c'est-à-dire à M. Fleury. Ce n'est donc pas assez de l'état de décadence que nous constatons, que tout le monde constate? C'est donc la ruine complète de nos théâtres qu'il faut à ces messieurs? Ils veulent donc qu'il n'en reste que les cendres? Et à quelles conditions prorogerait-on ce traité? C'est ce qu'il faudra voir.

Nous savons de bonne source que la ville refuse toute subvention à tout autre que M. Fleury. La faveur irait-elle jusqu'à faire deux poids et deux mesures?

— Cette nuit, un vol a été commis dans un magasin de modes situé au coin des rues de Bourbon et du Péral. Les voleurs ont percé les volets avec une vrille et ont enlevé les marchandises.

— Hier, deux enfants ont été abandonnés dans l'église de la Charité. On dit qu'une lettre dont ils étaient porteurs témoigne qu'ils ont eu la même mère ainsi que le même sort.

Un troisième petit garçon, âgé d'un an à peu près, a été exposé, à sept heures du soir, devant la porte de l'Hôtel-Dieu, où il a été recueilli par les sœurs de cet hospice. Leurs soins intelligents et empressés, leurs caresses touchantes en réchauffant et rappelant à la vie le pauvre petit orphelin, ont prouvé, une fois de plus, que dans le cœur de la femme l'amour maternel n'a pas besoin d'apprentissage, et que si de malheureuses mères oublient trop souvent leur devoir, il faut en accuser la faim, le froid, et non point une barbarie naturelle, monstruosité inventée pour excuser la négligence coupable et l'insouciance inexplicable de l'autorité.

Du reste, le corps et les haillons de l'enfant, scrupuleusement visités, n'ont donné aucun indice à la police.

— On a enlevé la baraque qui couvrait une partie du nouveau quai Villeroy. On peut maintenant jouir du beau coup d'œil que présente cette esplanade, depuis le pont de Nemours jusqu'au pont Seguin. Mais on distingue aussi beaucoup mieux le fâcheux effet produit en cet endroit par la cassure de la ligne du glacis. La forme arrondie de l'ancien quai était bien préférable.

— Avant-hier, un individu dont l'extérieur n'inspirait aucune mé-

fiance se présentait au domicile d'un habitant du quartier des Terreaux. Il venait, au nom de l'horloger, chercher la pendule de la chambre, qui avait besoin de réparations. L'heure étant encore très matinale, on lui manifesta quelque étonnement de le voir arriver à ce moment. Mais notre homme expliqua tout naturellement que monsieur sortait à l'instant même de chez son maître, où il s'était fâché de ce qu'on n'était point venu déjà dans la journée d'avant-hier, comme on l'avait promis. Bref, il dit et fit si bien, que le propriétaire se trouva, à sa rentrée, volé dans toutes les formes d'une pendule neuve et d'assez grand prix.

Avis à ceux qui tiennent à leur mobilier.

— La notice sur M. Singier, que nous avons donnée avant-hier dans le feuilleton du *Censeur*, est de M. Huré jeune. Elle est accompagnée d'une dédicace à M^{lle} Rachel, et suivie du discours prononcé par M. Samson sur la tombe de l'ancien directeur des théâtres de Lyon. Ces trois pièces forment une brochure qui se vend chez MM. Guymon, rue Lafont, et Giraudier, place Bellecour.

— Par ordonnance du 25 décembre, M. Charvet a été institué président du tribunal de commerce de Vienne (Isère), en remplacement de M. Badin.

La même ordonnance institue en même temps comme juges MM. Maniguet et Gabert, réélus; comme juges suppléants, M. Thévenin, réélu; M. Buis, en remplacement de M. Beaurepaire.

— Le 17, un mineur de Villebois, s'étant aventuré, en l'absence du directeur de la compagnie, dans une galerie non exploitée, pour y prendre un support qui soutenait la voûte, a été écrasé sous le poids d'un bloc de rocher.

— Le 21, une femme de Beaupont (Ain), âgée de 76 ans, s'est noyée volontairement dans la rivière de Sevron. Elle avait déjà plusieurs fois manifesté l'intention de se donner la mort.

— Les demoiselles Milanollo, pour satisfaire à la demande des abonnés du Cercle Musical, donneront ce soir jeudi un grand concert dans la salle du Cercle.

Voici les morceaux que l'on croit devoir être joués ou chantés :

PREMIÈRE PARTIE.

- 1^o Grand air de la Favorite chanté par M. Fectlinger.
- 2^o Fantaisie sur *Robert-le-Diable*, par Artôt, exécutée par M^{lle} Thérèse.
- 3^o Barcarole de *Guillaume Tell* chantée par M. Fectlinger.
- 4^o Le Tremolo, par de Bériot, exécuté par M^{lle} Maria.

DEUXIÈME PARTIE.

- 1^o Mélodie allemande chantée par M. ***.
- 2^o Allegro et adagio du 2^o duo pour violon seul par de Bériot, exécutés par les deux sœurs Milanollo.
- 3^o Fantaisie brillante sur *Norma*, par Artôt, exécutée par M^{lle} Thérèse.

TROISIÈME PARTIE.

- 1^o Duo concertant sur *Guillaume Tell* composé et exécuté par les deux sœurs Milanollo.
- 2^o Chant par M. ***.
- 3^o Le Carnaval de Venise exécuté par les deux sœurs Milanollo.

On commencera à huit heures. Prix du billet d'entrée: 3 fr.; stalles numérotées, 5 fr.

— Un banquet réformiste a eu lieu à Romans le 19 décembre. Malgré un temps affreux qui a retenu chez eux beaucoup de souscripteurs de la campagne, il a réuni au-delà de 400 convives.

De patriotiques et énergiques paroles, dites avec chaleur, ont été applaudies avec enthousiasme.

— On lit dans le *Sémaphore* de Marseille :

« Le tribunal correctionnel a statué, dans son audience d'hier 28, sur les plaintes en diffamation que MM. Henri Bergasse, ancien négociant, et Bédarides, bâtonnier des avocats de la cour royale d'Aix, ont intentées respectivement l'un contre l'autre. La plainte de M. Bergasse a été rejetée au moyen de diverses fins de non-recevoir développées dans un jugement longuement motivé. La plainte reconventionnelle du bâtonnier contre M. Bergasse a été admise, au contraire, sur le chef relatif aux propos diffamatoires articulés dans l'exploit d'ajournement. Le tribunal, jugeant, dans un des motifs de son jugement, qu'une réparation en argent ne peut indemniser un avocat des diffamations dont il est l'objet, a simplement condamné M. Bergasse en tous les dépens, à titre de dommages-intérêts, et ordonné l'insertion du jugement dans les journaux judiciaires du département aux frais de la partie qui a succombé.

» Dans la même audience, le tribunal a commencé les débats d'une autre plainte en diffamation portée par M^e Oddo, avoué, contre le même M. Bergasse. Ce dernier demandait à faire entendre des témoins à l'appui de sa défense; mais, comme on le sait, nul n'est admis à prouver la vérité des faits diffamatoires. En conséquence, et malgré l'insistance de M^e Oddo, qui requerrait de son chef l'audition de ces témoins, le tribunal a décidé que ces derniers ne seraient pas entendus. L'affaire a été renvoyée au 4 janvier pour les plaidoiries. »

CONDITION DES SOIES DE LYON.

Mercredi 29 décembre. — Soies ouvrées, 73 ballots; soies grèges, 24 ballots; dernier numéro placé, 2,167.

Spéctacles du 30 décembre 1847.

GRAND-THÉÂTRE. — Relâche. — *Demain*, Bruis et Palaprat, comédie. — Ne touchez pas à la Reine, opéra-comique. — Expérience de lucidité et de double-vue du jeune Constant. — Un Intermède-concert.

THÉÂTRE DES CÉLESTINS. — Jocrisse maître et Jocrisse valet, vaudeville. — Le Chevreuil, vaudeville. — L'Étourneau, vaudeville. — Une Fille terrible, vaudeville.

Nouvelles diverses.

Un épouvantable événement vient de troubler bien douloureusement la tranquillité de la commune d'Emanville (Seine-Inférieure), en frappant deux familles amies. Un ouvrier bûcheron nommé Gémière, fils d'un ancien Polonais, habitant la commune d'Hugleville-en-Caux, voisine de celle d'Emanville, travaillait depuis quelque temps dans cette commune, chez le sieur Joseph Faimel, ouvrier charpentier, et chaque jour il apportait un fusil de chasse à un coup, dont il se servait, dit-on, le soir au retour, dans les bois giboyeux qu'il traversait, et où il s'arrêtait pour tuer à l'affût quelques pièces de gibier.

Avant-hier, en l'absence du sieur Joseph Faimel et de sa femme, il chargea son fusil et le plaça entre une armoire et un lit, dans la chambre où l'on avait diné, et sortit pour se rendre à son travail.

Quelques instants après, une détonation se fit entendre. Un enfant de dix ans sort de la maison tout effaré, et, à ses cris, le bûcheron et plusieurs de ses voisins accourus entrèrent dans la maison. Un spectacle épouvantable frappa leurs yeux: la petite fille de l'un des voisins, Célestine Barrabe, enfant de sept ans, gisait sur le carreau, le crâne fracassé et la cervelle à demi enlevée. Le fusil était près d'elle, dans une mare de sang.

L'enfant qui le premier, par ses cris, avait appelé les voisins sur le lieu du sinistre, fut interrogé sur-le-champ, mais en vain; il prétendait que la petite fille, en dérangeant le fusil, l'avait fait tomber, et que la chute seule de l'arme avait causé l'effroyable accident dont la malheureuse victime avait dû expirer à l'instant.

Enfin, après plusieurs interrogatoires, et pressé par les plus vives instances, cet enfant a fini par avouer que lui seul était la cause de tout ce qui s'était passé. Il avait armé le fusil en posant la crosse sur le sol et en pesant de toute sa force sur le chien; il avait placé sur le front de la jeune fille le canon du fusil en lâchant la détente. La charge tout entière avait fait sauter la partie supérieure du crâne et enlevé la cervelle. La mort avait été instantanée.

— Une ordonnance royale du 25 décembre porte ce qui suit :
« Le droit à l'exportation des poils de lièvre et de lapin est réduit à 25 centimes par 100 kilogrammes.

« Les droits à l'exportation des ardoises de toute dimension pour toitures sont réduits à 4 centime le mille en nombre. »

— On lit dans la *Semaine* :

« Les circonstances les plus simples en apparence amènent souvent les complications les plus graves, et il arrive quelquefois que des gouvernements se brouillent pour les causes les plus futiles. On a donné sur un théâtre de Paris, il y a quelques jours, une pièce dans laquelle on fait jouer un rôle fort important à la fameuse Lola Montès. L'actrice qui la représente a pris sa coiffure, son costume, presque ses traits. — On a à Paris un portrait très ressemblant de la favorite du roi de Bavière. — Là ne serait pas le mal; mais, dans le courant de la scène, on dit que, « si la comtesse du Barry n'est pas » morte et se continue toujours, il en est de même de Louis XV; il n'est pas mort et se continue aussi. » Suivant la pièce, les vices du dix-huitième siècle existent toujours et sont assis sur le trône; seulement, le trône n'est pas à Versailles, il est à Munich. L'envoyé du roi de Bavière s'est ému, assure-t-on, avec juste raison, de cette accusation passablement brutale portée publiquement contre son souverain, et il a adressé une plainte au ministre français. Son raisonnement est aussi simple que logique : « En France, vous avez une censure théâtrale; vous avez le droit de retrancher dans toutes » les pièces de théâtre. Ce que vous y laissez vous appartient; vous en » avez la responsabilité. L'injustice faite à mon souverain vient donc de » vous. » On raconte que M. Guizot est fort embarrassé du dilemme de l'envoyé bavarois. »

— Ces jours derniers, un ouvrier occupé à enlever des graviers qui surchargeaient la voûte du clocher de Saint-Pierre-le-Puellier, à Orléans, a trouvé onze squelettes dans l'intérieur même de cette voûte.

Ces squelettes, qui ressemblent aujourd'hui à des momies, étaient recouverts d'une couche de terre mêlée de sable et de chaux. Ce sont huit enfants, deux jeunes filles et un homme. Leur linceul n'était pas encore consumé. Tous ces corps ont conservé leur peau, à l'exception du squelette d'homme. Les cheveux tiennent encore à la tête des deux jeunes filles et sont très longs.

De nombreux ossements sont épars sur la voûte. Le clocher a l'aspect d'un cimetière. On sait que l'église de Saint-Pierre-le-Puellier, l'une des plus anciennes d'Orléans, a été fermée pendant la révolution. Depuis lors jusqu'en 1817, elle a servi de magasin. Ce n'est qu'à cette époque qu'elle fut rendue au culte.

Comment ces cadavres se trouvent-ils placés dans ce clocher? Proviennent-ils d'un crime? De quelle époque datent-ils? On se perd en conjectures. La police a été avertie. Un examen va sans doute avoir lieu; car il n'est pas sans importance ou sans intérêt d'établir l'origine de ces cadavres, dont la sépulture est si mystérieuse.

— La corvette la *Prévoyante* est arrivée à Cherbourg lundi 21, venant de la station d'Islande, et en dernier lieu de Dunkerque et des Dunes, où elle avait été forcée de relâcher le 9 mai.

On attend incessamment à Cherbourg le *Griffon* et les cutters le *Mutin*, l'*Eperlan* et le *Favori*, qui composaient avec la *Prévoyante* la station d'Islande.

— Le prince Frédéric de Hohenzollern-Hechingen, lieutenant-feld-marchal au service d'Autriche, est décédé aux eaux de Pistjan, après une maladie de quatre mois.

— Une première réunion des délégués des chemins de fer allemands a eu lieu, il y a quelques jours, à Vienne.

L'une des questions les plus intéressantes pour la France qui ont été agitées dans le sein de cette assemblée, composée de plus de cent membres représentant quarante administrations, a été celle qui concerne le passage de la malle des Indes par Trieste.

Le représentant du lloyd de Trieste a appelé l'attention toute particulière des représentants des chemins de fer allemands sur la nécessité, de la part des diverses compagnies, de s'entendre d'abord sur les mesures à prendre les plus propres à lever autant que possible les entraves qui s'opposent à la rapidité du parcours des convois en ce qui concerne : 1° la diversité des usages existants parmi les administrations des différents chemins de fer; 2° la diversité des monnaies, qui changent en quelque sorte à chaque pas; 3° enfin le visa des passeports dans chaque état. Cette dernière question présente surtout les plus graves difficultés.

Tout en reconnaissant que l'adoption des mesures propres à faire cesser ces difficultés était le seul moyen d'assurer aux chemins de fer allemands le bénéfice du trajet que la ligne de Trieste offre à la malle des Indes, bénéfice qui assurerait en même temps celui d'un transit considérable de la Méditerranée à l'Océan au préjudice de la France, les représentants n'ont pu arrêter définitivement les dispositions capables de concilier les intérêts des compagnies et les exigences des états qui, par des formalités multipliées, entravent la circulation sur les chemins de fer.

Il a été reconnu que cette question méritait d'être approfondie, et on a renvoyé à une seconde séance la solution de cette affaire importante.

— M^{me} Barjot, marchande de friture, rue la Harpe, en face de la rue de la Parcheminerie, se fait aider ordinairement dans son travail par sa fille, âgée de onze ans environ; c'est cette enfant qui a l'habitude de porter en ville les plats commandés à sa mère. Cependant cette dernière avait pris soin, depuis quelques jours, de faire accompagner sa fille par une de ses petites amies du voisinage pour la soustraire aux obsessions d'un homme d'un certain âge, portant ruban rouge à la boutonnière, qui l'avait suivie avec opiniâtreté, et avait cherché à l'attirer par des présents et des promesses.

Le 24 décembre, à six heures du soir, il fallait porter un plat de poissons frits rue Hautefeuille, n° 44. M^{me} Barjot crut, en raison de la proximité, pouvoir sans inconvénient s'affranchir de sa précaution ordinaire, et envoya sa fille seule faire cette commission. Après être redescendue du troisième étage de la maison de la rue Hautefeuille, la pauvre enfant venait à peine de refermer en dehors la grande porte, que deux individus la saisirent inopinément; l'un d'eux se hâta de lui nouer un foulard sur la bouche pour étouffer ses cris, l'autre l'enveloppa dans un manteau dont il était vêtu, et ils l'entraînèrent précipitamment avec eux.

Pendant le trajet cette malheureuse petite se sentait suffoquée sous la pression du foulard qu'une main retenait fortement assujéti derrière sa tête avec le manteau qui l'enveloppait, pendant que l'individu qui la portait serrait son bras gauche comme dans un étoupe. Malgré sa frayeur, l'enfant conserva toute sa présence d'esprit; elle se souvint qu'elle avait un couteau dans sa poche; elle parvint tout doucement à en armer sa main droite, qui était libre, coupa le fou-

lard qui lui couvrait la bouche, puis appuya de toutes ses forces le coupant de la lame sur la main qui retenait son bras gauche.

La douleur fit lâcher prise au misérable ravisseur. La pauvre petite se débattit alors en criant, et finit par se débarrasser du manteau, qui la cachait tout entière. Elle se réfugia d'un bond sur le trottoir en face de la boutique d'un épicier de la rue des Saints-Pères, où elle se trouvait alors. Les deux hommes voulurent l'emmener encore, mais ses cris les eurent bientôt mis en fuite. La jeune fille put cependant les reconnaître : l'un était l'homme aux cheveux gris et à la croix d'honneur, l'autre était beaucoup plus jeune.

Un garçon de la boutique de l'épicerie conduisit cette pauvre enfant chez le concierge de la maison n° 21 de la rue des Saints-Pères, qui connaît M^{me} Barjot, et qui s'empressa de la remener chez sa mère.

Plainte a été portée immédiatement par cette dernière au commissaire de police du quartier.

— La colonne de la place du Châtelet est complètement restaurée. Les noms de batailles inscrits sur la colonne, la belle statue de la Renommée, due au talent de Bosio, ont été redorés, et il est facile aujourd'hui de se faire une idée vraie de l'élégance de ce charmant petit monument élevé à la gloire des armées françaises.

— Un nouveau désastre vient de frapper la fabrique de Rolletot (Pas-de-Calais). Incendiée il y a quelques années, elle vient encore d'être victime du même fléau; les murailles et les métiers en fer sont seuls debout. La cause du désastre est encore inconnue. La désolation est parmi les nombreux ouvriers que la fabrique occupait.

— M. l'abbé Jean-Marie de La Mennais, frère du célèbre écrivain, a été frappé d'apoplexie et de paralysie à Guingamp (Ille-et-Vilaine) pendant qu'il y disait la messe. Grâce aux prompts secours que l'on a pu lui administrer, M. de La Mennais est en ce moment hors de danger.

— On écrit d'Amsterdam, le 13 décembre :

« La maison des époux Geertrens, boulangers d'Amsterdam, a été ces jours-ci le théâtre d'un acte de superstition religieuse. Une jeune paysanne de Wopersteen, Marie Hoogtsman, qui était à leur service, s'était dernièrement affiliée à la secte des piétistes, dont quelques membres lui persuadèrent qu'elle était d'essence divine (sic), et, comme telle, invulnérable.

» Ferme ment convaincue qu'il en était réellement ainsi, Marie, pour le prouver aux autres domestiques de la maison, introduisit sa main droite dans le foyer du four, dont les flammes aussitôt dévorèrent cette main, de sorte que la malheureuse jeune fille se trouva estropiée pour le reste de ses jours. »

— On écrit d'Amsterdam, le 22 décembre :

« Nous venons de recevoir par la voie de terre des nouvelles de Batavia qui vont jusqu'au 22 octobre dernier.

» Les hostilités entre les différentes populations indigènes de Java avaient cessé, et, pour la première fois depuis que les Hollandais y ont des possessions, une tranquillité complète régnait sur tous les points de cette île.

» Le 3 octobre, à cinq heures et demie du matin, on a ressenti à Batavia plusieurs secousses de tremblement de terre, assez faibles, il est vrai, mais qui ont fait arrêter toutes les horloges de la ville. »

— On écrit de Brunswick (Allemagne), le 16 décembre :

« En exécutant des réparations au palais ducal de Blankenbourg, on a découvert ces jours-ci des papiers très importants et très curieux du dix-septième et du dix-huitième siècle, parmi lesquels se trouvent une volumineuse correspondance relative aux négociations qui ont eu lieu entre la Russie et le duché de Brunswick; beaucoup de lettres autographes de Pierre-le-Grand, de Catherine II, et de la malheureuse czarine Charlotte, femme d'Alexis I^{er}; une collection d'actes du greffe du tribunal criminel de la ville de Neubourg; le manuscrit autographe du célèbre ouvrage du poète allemand Bauer, intitulé : *La Pierre précieuse et Cent Fables*, etc.

» Tous ces papiers ont été provisoirement déposés aux archives de l'état, à Wolfenbüttel. »

BOURSE DE LYON.

Cours des valeurs industrielles.

Le 28 décembre 1847.

NOMBRE DES ACTIONS.	VALEUR NOMINALE.	DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE OU SOCIÉTÉ.	DERNIER PRIX PAÏ.	COURS DU JOUR.
800	5,000	Compagnie lyonnaise contre l'incendie.	4,700	
2,000	500	Société riveraine d'assurance.	493	
2,000	1,000	Banque de Lyon.	3,780	
320	5,000	Bateaux à vapeur.	6,750	
500	4,000	Compagnie gén. de Lyon à Arles.	4,700	
200	5,000	Société lyon. des transp. Rh.-Saône.	4,900	
200	10,000	Gondoles sur Saône p. marchandises.	10,000	
1,050	500	Compagnie de l'Aigle.	900	
6,000	500	Compagnie du Rhône.	450	
350	800	Canal de Givors.	300	
1,000	500	Eclairage par le gaz.	420	
500	—	Abbeville.	—	600
1,000	450	Angers.	—	1,000
500	1,000	Avignon.	—	500
400	500	Bayonne.	—	500
500	1,000	Besançon.	—	400
1,200	400	Boulogne, Sévres et Saint-Cloud.	—	400
1,200	500	Bourg.	—	400
500	1,000	Bourges.	—	400
1,200	400	Clermont.	—	400
1,200	500	Colmar.	—	400
500	700	Dijon.	—	400
1,500	400	Dôle.	—	270
450	600	Florence.	—	383
1,200	—	Gènes.	—	842
1,000	1,000	Grenoble.	—	450
1,000	—	Guillotière.	—	775
1,000	1,000	Laval.	—	510
1,500	1,000	Limoges.	—	325
1,500	1,000	Lyon, Compagnie Perrache.	—	4,200
500	500	— nouvelle émission.	—	—
1,000	400	Metz.	—	980
1,000	500	Mézieres et Charleville.	—	670
400	500	Montpellier.	—	860
900	500	Moulins.	—	620
3,500	440	Mulhouse.	—	650
600	500	Naples.	—	290
875	500	Nevers.	—	300
1,000	450	Nepignan.	—	250
600	750	Puy.	—	250
1,000	700	Reims.	—	520
500	750	Rive-de-Gier.	—	450
1,000	700	Saône-et-Loire.	—	1,515
1,500	—	Saint-Etienne.	—	1,475
1,000	—	Strasbourg.	—	1,400
1,000	—	Trieste.	—	980
3,000	750	Trois villes du Midi.	—	375
900	500	Troyes.	—	540
1,740	600	Turin.	—	1,500
1,000	500	Valence.	—	675
1,000	—	Venise.	—	1,100
400	5,000	Fonderies et Forges de la Loire et de l'Ardeche.	—	5,700
400	3,000	Société des hauts-fourneaux d'Allevard.	—	6,500
4,485	1,250	Mines de houille.	—	—
1,000	1,000	Compagnie générale.	—	1,035
1,000	—	Obligation de ladite compagnie.	—	850
1,000	—	Compagnie générale des Tréfond.	—	—
2,500	—	Compagnie des mines des Lites.	—	400
4,500	1,000	Compagnie du Villars.	—	—
450	2,000	C ^{de} des Houillères de Saint-Etienne.	—	1,400
500	2,000	de la Foulée.	—	2,050
220	2,000	du Palais-de-Justice.	—	1,600
1,790	—	de l'He-Barbe.	—	1,455
1,500	—	de Vaise.	—	220
240	5,000	Omnium.	—	4,200
1,790	—	— nouvelle émission.	—	—
1,419	—	Moulins à vapeur de Ferracole.	—	5,125
—	—	Gare de Vaise.	—	100
—	—	Terrains de Vaise.	—	500
—	—	Compagnie des Eaux de Villefranche.	—	850

Nouvelles Etrangères.

PRUSSE.

On écrit de Berlin, 18 décembre, à la *Gazette d'Augsbourg* :
« Sept des Polonais condamnés à la peine de mort qui s'étaient pourvus en grâce auprès du roi l'ont obtenue. La peine est commuée en un emprisonnement perpétuel; mais il est probable que dans quelques années ils seront amnistiés, si une occasion se présente. Mieroslowski n'a pas voulu former un pourvoi, mais son défenseur en a fait un pour lui.

» On s'intéresse vivement à ceux des accusés qui, ayant été renvoyés de l'accusation, ont été réclamés par la Russie. La police les a arrêtés au sortir de prison. Alors, pour se soustraire à leur malheureux sort, ils n'ont eu d'autre ressource que d'interjeter appel de la sentence en demandant une mise en liberté complète. Aussitôt le président Koch les a fait écrouer de nouveau, et maintenant ils sont du moins en sûreté jusqu'à ce que le jugement du tribunal d'appel soit rendu. »

L'âme ne se soulève-t-elle point d'horreur, à la vue de ces bourreaux qui ont peur de perdre leur proie et qui la réclament avidement, à la vue des malheureux qui ne trouvent que dans la prison un refuge contre la vengeance du gouvernement russe !

— On écrit de la même ville, le 21 décembre, à la *Gazette de Cologne* :

« La nouvelle donnée par le *Zeitungshall*, que le gouvernement russe se proposait de faire enlever et conduire en Russie M. Dombrowski, avait été généralement révoquée en doute; car, d'après les principes les plus élémentaires du droit des gens, un pareil projet paraissait impossible.

» Maintenant nous apprenons, d'une source digne de foi, que des cosaques faisant partie d'un corps considérable sont venus deux fois dans le domaine de M. Dombrowski pour préparer les voies à l'exécution du projet formé, mais n'ont pu parvenir à gagner les paysans, qui, au contraire, ont donné avis de ce projet à leur maître.

» M. Dombrowski, ayant reçu un avertissement du landrath, s'est rendu, dit-on, auprès de son beau-père, le comte Lacki, et l'on annonce qu'il va arriver ici pour se soumettre à la peine de deux années de prison dans une forteresse, à laquelle il a été condamné, attendu qu'il a acquis la conviction que, pour le moment, liberté et défaut de sécurité étaient synonymes pour lui.

» On dit que cinq gendarmes ont été envoyés dans le domaine de M. Dombrowski pour veiller à sa sûreté personnelle.

» La confirmation de la nouvelle a produit ici une sensation profonde et pénible, et il est probable que cette affaire aura des suites. Nos lecteurs se rappelleront peut-être que le nom de M. Dombrowski fut affiché au gibet lors de l'exécution de Pantaléon Potocki; mais ce qu'ils ne savent peut-être pas, c'est que le cheval favori de M. Dombrowski, sur lequel il a remporté plusieurs prix à la course, et auquel il avait dû son évasion de la Pologne russe, a été tué à Varsovie au pied du gibet. Ce fait pourra donner une idée de la justice russe. »

HOLLANDE.

On écrit d'Amsterdam le 23 décembre :
« Le conseil des ministres réunit tous les jours, sous la présidence du roi, pour délibérer sur les modifications qu'il y aurait à faire à la loi fondamentale. Le projet de loi concernant ces modifications ne sera dans aucun cas présenté aux chambres avant la fin du mois prochain.

» Dans les parages de l'île de Mayo, située non loin de Batavia, le steamer de guerre hollandais *Vesuvius* a eu, le 20 octobre dernier, un combat avec quatre navires pirates. Le *Vesuvius* s'est emparé de deux de ces bâtiments, à bord desquels il a trouvé onze jeunes gens qui avaient été élevés à Sambawa. Ceux-ci ont été immédiatement remis en liberté et envoyés à Batavia.

» La commission chargée par le gouvernement espagnol d'une mission relative à la dette étrangère d'Espagne, et qui, depuis environ six semaines, se trouvait à Amsterdam, vient de repartir pour Madrid. »

AFRIQUE MÉRIDIONALE.

On écrit de Sierra-Leone en date du 6 octobre :
« Le navires brésiliens saisis par les croiseurs anglais abondent à Sierra-Leone. La confiscation suit immédiatement, et ordinairement tout est dit; mais une circonstance grave vient de se présenter et complique la question. Des Brésiliens ont résisté; vaincus, ils ont été traduits devant les assises de Sierra-Leone comme meurtriers. Le tribunal n'a pas osé prononcer la sentence de mort réclamée par les officiers des croiseurs anglais; il a renvoyé les prévenus absous.

» C'est à l'intervention du consul d'Espagne que toute la ville de Sierra-Leone attribue ce résultat; il a fait un énergique appel à l'inviolabilité du droit des gens, au respect dû à tout pavillon, surtout à celui d'une faible puissance; le tribunal a écouté sa voix.

» Au reste, ce n'est pas la première fois que le consul-général d'Espagne à Sierra-Leone, si influent par le respect et la considération qui l'environnent, honore par sa conduite le pavillon qu'il représente.

» Nous n'avons en ce moment que deux navires français, le *Bomer*, porteur de cette lettre, et le trois-mâts *Eulalie*, de Marseille; ce dernier va sous peu faire voile pour son port d'armement, avec une cargaison variée des produits de la côte occidentale d'Afrique.

» La dernière récolte d'arachides est en une seule main, comme cela est déjà arrivé dans ce pays; aussi les navires qui sont venus sans contrats passés à l'avance ont-ils été rançonnés.

» Le riz a manqué cette année, parce que les indigènes, trouvant plus d'avantages à cultiver l'arachide, ont négligé la culture du riz; mais pour la récolte actuellement pendante, l'inverse aura lieu: le riz sera très abondant, et il y aura peu d'arachides.

» Les tournades de la fin de la mauvaise saison ont amené une grande amélioration dans l'état sanitaire de la colonie. »

HAÏTI.

On écrit du Cap-Haïtien, le 14 novembre :
« Nous avons reçu dans la journée du 10 un courrier expédié par le gouvernement pour annoncer que la corvette de guerre haïtienne la *Constitution* avait sauté dans la rade de Port-au-Prince, le dimanche précédent, à une heure de l'après-midi.

» Tout l'équipage a péri, à l'exception de dix hommes. La *Constitution* était naguère la goëlette *Nautilus*, des Etats-Unis, vendue au gouvernement haïtien. On évalue la perte à 50,000 dollars. Cet accident est d'autant plus regrettable que nous avons déjà perdu de même une autre goëlette de guerre, la *Présidente*. »

MEXIQUE.

Le paquebot américain *Oncida*, arrivé il y a quelques jours au Havre, a apporté des journaux de New-York du 4 décembre.
On venait d'y recevoir le matin même, par dépêche télégraphique, quelques nouvelles du théâtre de la guerre, qui sont ainsi résumées par le *New-York-Herald* :
« Le steamer *Alabama*, parti de la Vera-Cruz le 18 novembre, est arrivé le 24 à New-Orléans, avec des dates de Mexico jusqu'au 8 écoulé. A bord de ce paquebot se trouvent plusieurs officiers supé-

rieurs de l'armée américaine, et autres le major-général Quitman, le général Shields et le colonel Harney.

Les nouvelles reçues par cette voie ne manquent pas d'intérêt. Elles annoncent que le congrès mexicain réuni à Queretaro a enfin pu réunir le nombre de membres nécessaire pour se constituer le 1^{er} novembre. Ses tendances sont, assure-t-on, pacifiques; l'on dit même qu'il est entré en communication avec M. Trist, le négociateur américain.

En attendant, les Américains continuent à organiser leur conquête, et profitent de la désorganisation à laquelle le Mexique est en proie pour s'emparer des postes qui doivent établir une ligne permanente de communication entre la côte et la capitale. De nombreux renforts étaient dirigés sur Mexico.

Les généraux mexicains, divisés d'opinion et suivis chacun d'un petit nombre de partisans, forment autant de prétendants divers. Parédes, campé à Tulacingo, s'est prononcé pour le régime monarchique, et, soutenu par la garnison de Mazatlan, cherche à faire prévaloir ce principe.

Dans la province de Guadalaxara, Farias a suscité une révolution en faveur de sa candidature à la présidence et engagé une lutte sanglante contre les récalcitrants soutenus par le clergé. La ville a été mise à feu et à sang; mais Farias, après avoir perdu ses plus dévoués partisans, a dû faire retraite.

Quant à Santa-Anna, les uns le représentent comme errant sans ressources dans les environs de la Vera-Cruz; d'autres assurent qu'il est à Orizala, à la tête d'une brigade, pour harceler les convois américains.

Au milieu de ces luttes intestines, le congrès a dû quitter Queretaro, qu'était venu occuper militairement le général Bustamante, et se transporter à Morelia, pour pouvoir délibérer sans contrainte sur le sort de ce malheureux pays.

Bourse de Paris du 28 décembre 1847.

La bourse a commencé avec quelque apparence de hausse. On fait, avant l'ouverture, 75 72 1/2 et 75 70; mais le premier cours au parquet n'a été coté qu'à 75 65. Le 5 a éprouvé quelques variations sans aucune importance jusqu'au moment où le discours du roi a été connu. L'effet que l'on en attendait a été d'abord très indécis, mais lorsqu'on a pu le commenter et en étudier l'esprit, les fonds ont baissé, et même avec une certaine rapidité. Le 5 est tombé sans réaction jusqu'à 75 40, et il a fermé à ce prix au parquet et dans la coulisse. — Affaires modérées.

Le bruit a couru que les Autrichiens étaient entrés en Italie.

CHEMINS DE FER.	
Trois pour cent	75 50
Quatre pour cent	100
Quatre et demi pour cent	117
Cinq pour cent	117
Emprunt de 1847	76 85
Trois pour cent belge	98
Quatre 1/2 p. cent belge	98
Cinq pour cent belge	98
Récépissés Rothschild	51
Cinq pour cent romain	51
Trois pour cent espagnol	520
Banque de France	520
Banque belge	4150
Caisse Lafitte	1000
Comptoir Ganneron	1575
Obligations de Paris	

CHEMINS DE FER.	
Saint-Germain	285
Versailles (rive droite)	195
Versailles (rive gauche)	911 25
Paris à Orléans	460
Paris à Rouen	378 75
Rouen au Havre	462 50
Avignon à Marseille	490
Strasbourg à Bâle	552 50
Orléans à Vierzon	415 75
Orléans à Bordeaux	595
Chemin du Nord	405
Paris à Strasbourg	
Tours à Nantes	
Paris à Lyon	
Lyon à Avignon	

Le Gérant responsable, B. MURAT.

BIJOUTERIE EN OR
DES PLUS NOUVEAUX GOUTS,
Le tout étiqueté, à des prix fixes et modérés, chez le sieur COQUAIS, rue Saint-Côme, au grand 8.

La vogue immense que s'est acquise en peu d'années la PATE DE GEORGE, pharmacien d'Épinal (Vosges), est fondée sur son efficacité contre les irritations de poitrine, les rhumes et les enrôlements. Elle se vend moitié moins que les autres, par boîtes de 1 f. 25 c. et de 63 c., dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDET, pharmacien, place de la Préfecture, 16; VERNET, place des Terreaux, 15; et à la pharmacie des Célestins; Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, pharmacien, place de Foy, 1; Chalon-sur-Saône, FOURCHER-MOSSEL, Grande-Rue; Maçon, FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, 56, et Genève (Suisse), ROUZIER.

M. GEORGE a obtenu deux médailles d'or et d'argent pour la supériorité de sa Pâte pectorale.

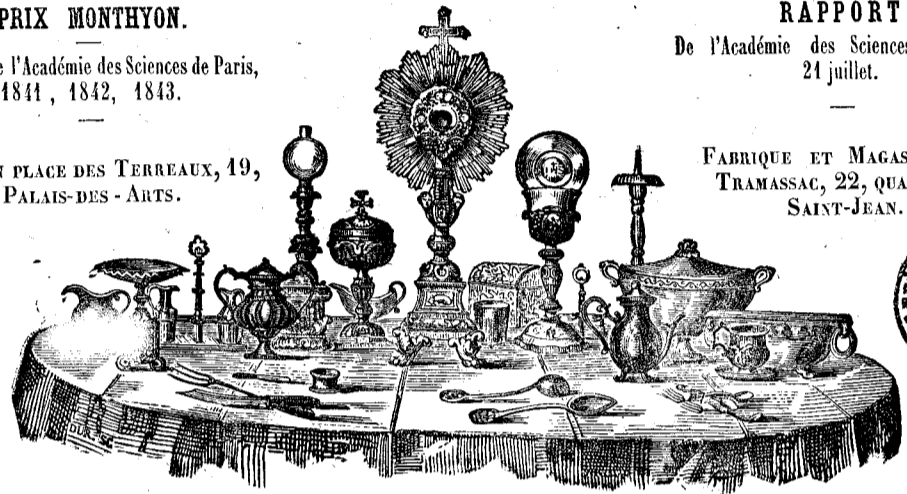
Bourse de Lyon d'aujourd'hui 30 décembre.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		LIQUID. COUR.		LIQ. PROCH.	
	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.
Paris à Orléans	1212 50	1215 75	1215 75	1215 75	1215 75	1215 75
prime d. 10						
Paris à Rouen	912 50	912 50	912 50	912 50	912 50	912 50
prime d. 10						
Avignon à Marseille	880	878 75	878 75	878 75	878 75	878 75
prime d. 10						
Orléans à Vierzon	550	548 75	548 75	548 75	548 75	548 75
prime d. 10						
Chemin du Nord	855	855	855	855	855	855
prime d. 10						
Paris à Lyon	402 50	401 25	401 25	401 25	401 25	401 25
prime d. 10						
Mines de la Loire	647 50	650	645	645	645	645
prim. de 10						

LYON.—Imprimerie de BOURSY FILS, rue Poulaille, 49.

PRIX MONTHYON.
Rapport de l'Académie des Sciences de Paris, 1841, 1842, 1843.

MAGASIN PLACE DES TERREAUX, 19, PALAIS-DES-ARTS.



RAPPORT
De l'Académie des Sciences de Lyon, 21 juillet.

FABRIQUE ET MAGASIN RUE TRAMASSAC, 22, QUARTIER SAINT-JEAN.

PROCÉDÉ DE M. LE VICOMTE HENRY DE RUOLZ.
DÉSIR ET ARQUICHE, SEULS CONCESSIONNAIRES

Pour l'application de l'Or et de l'Argent sur les diverses espèces de Métaux.

Couverts en paktfond dorés et argentés, ayant le poids, le son, la solidité et la forme de la plus belle argenterie, chargés de 75 à 80 grammes d'argent par douzaine.

Mille autres objets divers pour service de table, ornements de cheminées, grilles pour confiseur, en beaux plaqués et beaux bronzes. On répare et remet à neuf les vieux plaqués.

Bronzes et orfèvrerie en vases sacrés pour église en modèles très variés et très riches.

Le tout à prix fixes et très modérés. — Expéditions pour la France et l'étranger. (7087)

Etude de M^e Baratin, notaire à Saint-Léger-sur-d'Heune (Saône-et-Loire).

A VENDRE DE GRÉ A GRÉ,
LA VERRERIE A BOUTEILLES
De Saint-Bérain-sur-d'Heune (SAÛNE-ET-LOIRE).

Avec son matériel d'exploitation et ses approvisionnements. Cet établissement industriel, placé au centre du bassin houiller de Saône-et-Loire, sur les bords du canal, et entouré des diverses matières premières qui s'y trouvent en abondance dans un rayon de trente kilomètres au plus, réunit toutes les conditions les plus favorables.

Par sa proximité du canal du Centre, il jouit de cette grande facilité de transports à bas prix, qui est non moins précieuse à son approvisionnement qu'aux expéditions de ses produits fabriqués, lesquels peuvent être facilement dirigés sur tout le littoral de la Saône, de la Loire et de ses nombreux affluents, où ils sont depuis quatre ans très favorablement connus, et sur Paris par les canaux de Briare ou de Bourgogne. Enfin, son voisinage de la Côte-d'Or, pays essentiellement vignoble, lui assure le placement de la majeure partie de sa production avec des avantages incontestables sur les autres verreries, qui en sont toutes beaucoup plus éloignées.

La clientèle de cette Verrerie est parfaitement établie. (2536)

S'adresser, pour plus amples renseignements et pour traiter, audit M^e Baratin, notaire dépositaire des titres et inventaire, et chargé de la vente;

Et, pour visiter l'établissement, sur les lieux, à MM. Roux et Pradel, propriétaires à Saint-Bérain.

A LOUER DE SUITE Un établissement et un entresol très bien agencés pour café ou marchand de vin, situés place Kléber et rue Boileau, n° 2, aux Brotteaux. Le prix de la location est peu élevé. S'y adresser au concierge. (1391)

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Le magasin d'orfèvrerie de M. GRAND-CLÉMENT a été transféré quai Saint-Antoine, 22, maison du restaurant de M. Mathieu. — Assortiment de bijoux très variés pour étrennes, à des prix très modérés. (1460)

AVIS. L'Administration des Facteurs lyonnais a l'honneur de rappeler aux familles, à l'occasion du jour de l'an, qu'elle se charge de la distribution des cartes de visite. Bureaux : rue d'Algérie, n° 2. (1473)

ON DEMANDE un professeur de langue française pour lui donner de l'emploi et une jolie position dans Lyon.

S'adresser à l'Externat de jeunes gens, place de la Miséricorde, n° 4, au 1^{er}. (1476)

ASSOCIATION

On verserait 20 à 30,000 f. dans un commerce industriel bien établi, offrant garantie et bénéfice. S'adresser à la Régie immobilière, rue Bât-d'Argent, 12. (1473)

A VENDRE Un Fonds de commerce bien achalandé, avec Atelier exploité d'un article spécial et nouveau. — S'adresser, pour les renseignements, à M. Chavent, marchand de soie, rue Romarin. (1352)

AU TAPIS D'AUBUSSON.

M. MOREAU tient un assortiment de tapis haute laine, moquettes, tapis d'église et de salon, vénitiennes pour escalier, tapis de table et de piano en tous genres, cabas en moquette, sacs de voyage et autres articles de fantaisie, couvertures en laine et coton, toiles cirées en tous genres, thibaudes.

On est prié de visiter le magasin, grande rue Mercière, 40, à Lyon, pour s'assurer de la modicité des prix. (1474)

SIROP PECTORAL DE MACORS

AU MOU DE VEAU,

Pour Rhumes, Gripes, Écoulements et Irritations de Poitrine. Ce sirop, composé en 1784, est le type de tous les médicaments de ce genre préparés depuis cette époque; ses propriétés calmantes et expectorantes lui ont toujours sur eux conservé une supériorité incontestable et une préférence méritée.

A Lyon, chez l'inventeur MACORS, pharmacien MACORS et GUILLEMINET, rue Saint-Jean, 50; à Paris, pharmacie FAYARD, rue Montholon, 18. On y trouve également le véritable **SIROP VERMIFUGE** pour les maladies des enfants.

Dépôts à Lyon.
M. VERNET, pharmacien aux Terreaux;
M. LARDET, pharmacien, place de la Préfecture. (5906)

PLUS D'ARSENIC !!!

Contre les rats, taupes et cafards, **Pâte phosphorée** pour leur destruction prompte et infailible. — **Essence phosphorée** contre les punaises, les fourmis et leurs œufs. — Par LARDET, pharmacien-droguiste, place de la Préfecture, 16, à Lyon. 7016

RENTES VIAGÈRES. DOTS DES ENFANTS.

LE PHÉNIX, compagnie d'Assurances sur la vie,

AUTORISÉE PAR ORDONNANCE DU ROI, DU 9 JUIN 1844.

Capital de garantie: **QUATRE MILLIONS**, entièrement distinct de celui de 17 millions de la compagnie Française du Phénix contre l'incendie.

Rentes viagères. — La Compagnie les constitue à des taux très-avantageux. La seule pièce à produire est l'extrait d'acte de naissance.

Elle donne comme taux d'intérêt :

A 50 ans	7 fr. 46 c. 0/0	A 70 ans	12 fr. » c. 0/0
55	8 40	75	13 31
60	9 51	80	14 89
65	10 68		

Agents généraux à Lyon: MM. BOURCIER, NICOD et JOURDAIN. — Bureaux: qual de Retz, n. 37.



TRESOR DE LA POITRINE.

Le Sirop pectoral de Vélar, approuvé des facultés de médecine comme le plus puissant spécifique dont on puisse faire usage contre les rhumes, catarrhes, asthmes, irritations d'estomac et de poitrine, les crachements de sang ou hémoptysie, la transpiration arrêtée, vulgairement appelée *chaud et froid*, et contre la coqueluche, se vend, à Lyon, chez COURTOIS, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, n. 10, à Saint-Clair, près la Loterie; à Vienne, Mouret fils, épicerie, rue Marchande; à Saint-Etienne, Monestier, épicerie, rue Royale, n. 1; à Grenoble, Déchenaux, quincaillier, Grande-Rue. — L'efficacité de ce Sirop est constatée par de nombreuses guérisons, mentionnées au prospectus: Châlon, Pelletier, quincaillier-coiffeur, place Saint-Pierre, maison Charpentier père, papetier, rue des Seilliers; à Maçon, Roanne-Gérbé, confiseur. (5745)

CHEMIN DE FER DE MARSEILLE A AVIGNON.

MM. les actionnaires du chemin de fer de Marseille à Avignon sont prévenus que les intérêts de actions échus au 1^{er} janvier prochain seront payés à Lyon, au bureau de la Compagnie, place Romarin, à dater du 5 janvier, de neuf heures du matin à deux heures après midi. (2563)

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE A VENÈRE.

S'adresser à M. Genetier, place Bellecour, n° 7. (2837)

GAZ DES TROIS VILLES DU MIDI. AVIS.

MM. les actionnaires sont prévenus qu'une assemblée générale extraordinaire aura lieu le 14 janvier 1848, à midi précis, rue Royale, 21, pour une communication importante du conseil d'administration. (2540)

CHOCOLAT ET SIROP.

M. B. Durand prévient le public et les personnes qui l'ont honoré jusque-là de leur confiance, qu'on trouvera chez lui, comme toutes les autres années, un complet assortiment de tous les articles du jour de l'an.

Pour obvier aux inconvénients d'un homonyme, M. B. DURAND annonce qu'il n'a toujours qu'un seul magasin, situé rue du Bois, n° 10, maison de la pompe. (1472)

PLUS DE DOULEURS !!!

Par le **Topique-Bertrand**, pharmacien-chimiste, on guérit les rhumatismes, maux de tête, d'estomac, de poitrine, etc. Pour les ventes en gros, à Lyon, place Bellecour, 12; à Paris, rue des Lombards, 37. — Voir l'instruction. — Prix, selon la grandeur: 25 centimes et au-dessus. (3460)

DRAGÉES DE GÉLIS ET CONTÉ

APPROUVÉES PAR L'ACADÉMIE DE MÉDECINE.

Le rapport fait à l'ACADÉMIE par MM. les professeurs BÉULLAUD, FOUQUIER et BALLY, et les meilleurs ouvrages de médecine, les recommandent comme le ferrugineux le plus agréable et le plus efficace dans le traitement des **pâles couleurs**, des **pertes blanches** et autres **maladies des femmes**; pour fortifier les tempéraments faibles, etc. Dépôt à Lyon, chez MM. Vernet, place des Terreaux; André, place des Célestins; Lardet, place de la Préfecture, et dans presque toutes les pharmacies de chaque ville. — *Toujours en boîtes carrées portant les cachets: GÉLIS et CONTÉ*, inventeurs, et LABELONYE, dépositaire général. (7448—8363)

AU RABAIS, LIVRES D'ÉTRENNES

Reliés et Brochés,
Rue de la Préfecture, 8, à l'entresol.
Le Cabinet de lecture est en vente pour cause de départ. (2548)

PATE PECTORAL AU SALEP,
DE MICHEL, PHARMACIEN à TARARE,
Contre les maladies de poitrine, RHUMES, GRIPPES, irritations de la gorge et de l'estomac.

Prix: 1 franc 25 centimes.

Dépôts. — A Florence (Italie), chez MM. Félix Michel et Cie, négociants, place du Grand-Duc (Canto-alle farine, n° 515); et à Lyon, chez MM. Derriard, rue du Bois, n° 17; Hutet, pharmacien, rue Port-Charlet; Reverchon, ph. à Vaise. (1405)

LA CREOSOTE-BILLARD CONTRE LES MAUX DE DENTS

Enlève à l'instant la douleur de dents la plus vive et guérit la carie des dents gâtées. — 2 fr. le flacon avec l'instruction. — Pharmaciens dépositaires: Vernet, place des Terreaux; à la pharmacie des Célestins; et Lardet, à Lyon; Briand, à Saint-Symphorien; Ayot, à Villefranche; Turin, à Tarare; Rouvière, à Vienne; Delange, à Voiron; Brossat, à Crémieu; Roubaud, à Roanne. (7480—8351)